

Clés de répartition de la DG DES LGT AVEC POST-BAC: RS 2025

Dotation au H/E

pour 2^{ndes}, 1^{ères} et
Terminales GT

A la structure pour le post-bac

Précision en Pré-bac

En 2^{des}, 1^{ères}

et Terminales G&T :

Le H/E équivaut au
nombre d'heures hebdo
divisé par 35

Précision en Post-bac

Ajustements groupes
financés au regard des
effectifs réalisés

A cela s'ajoute, selon les
cas, les dotations au titre
des structures
particulières (ESABAC,
ABIBAC et BACHIBAC)
et/ou au titre de la
réserve départementale

S'y ajoutent pour tous les lycées : 3 parts complémentaires et les IMP

+

PC1 : UNSS

Base de calcul :

(Nb de postes et de BMP > ou = à 10h à N-1) * 3h

+

PC2 :
PONDERATION
PRE-BAC

Base de calcul : Sur la base du nb d'heures cumulées de 1^{ère}
et Terminale (hors EPS) * 0,85

+

PC3 :
AUTONOMIE

Base de calcul : Allocation progressive des moyens
Classement des LGT/LPO en 4 catégories selon IPS
Dotation par catégorie selon poids démographique

+

IMP

1 IMP = 1250€ soit 1 HSA en moyenne

Répartition par EPLE selon type d'EPLE, les PCS
défavorisées, les effectifs et les types de missions.

+

PC4 : Pondération post-bac et modulation pré-bac

Base de calcul : Pondération post-bac et prise en compte de l'évolution
prévisionnelle de la structure pré-bac

L'annexe 6 présente la répartition de la DG des LGT/SGT par établissement.

74